Nous commissaire nommé par l'academie royale de chirurgie soussigné, avons examiné les reponces de monsieur espagnet, lieutenant de mr le premier chirurgien du roy a castel moron, aux explications que nous luy avons demandeés au suiet de son observation sur une tumeur variqueuse chancreuse et carcinomateuse dont nous avons fait le raport a l'academie le 31 decembre 1743: cet auteur nous confirme les fautes qui ont esté faittes dans le traitement de cette maladie, et ne nous donne pas d'asses bonnes raisons pour s'excuser luy mesme; entre autres choses, il dit, que la tumeur, ~~fut renouvellée~~ apres sa premiere operation, fut renouvellée du costé droit sur une mauvaise cicatrice faitte par le grand bijou des religieuses: monsieur espagnet devoit ~~r~~embrasser cette cicatrice dans son operation puisquil en avoit le dessein, et ne pas suivre le conseil des consultants.

Les raisons quil dit l'avoir engagé a reietter ~~[illegible]~~ L'instrument tranchant et la suture ne sont

Académie nationale de médecine Bibliothèque
ARC44 n°37

pas meilleures, nous croyons, sur son exposé,
que cette pratique étoit possible, il dit
qu'elle auroit causé au malade une figure
tres facheuse, une continuelle abondance
de salive sur cette partie, et une grande
difficulté de parler nous croyons au
contraire que ces defauts auroient esté
moins considerables. on sent assez que
monsieur espagnet ne repond pas
suffisament a tout cequi luy a esté
proposé; cest pourquoy nous jugeons que
son observation ne peut estre employée
dans les memoires de l'academie nous
le prions de ne se point decourager et
de continuer son zele pour l'academie

Deliberé a Paris le 3 mars 1744

Demanteville